

**CONFERENCE EPISCOPALE CENTRAFRICAINE  
SESSION JANVIER 2018**

**Bref Rapport et Réflexion Concernant la  
Conférence Régionale Afrique Francophone sur le thème :  
« Accaparement des terres en Afrique francophone : identifier et promouvoir les  
solutions endogènes pour s'en sortir »  
21 au 23 Novembre 2017 à Abidjan**

**Accaparement des terres ou l'agro-colonialisme : réveillons-nous avant qu'il ne soit tard**

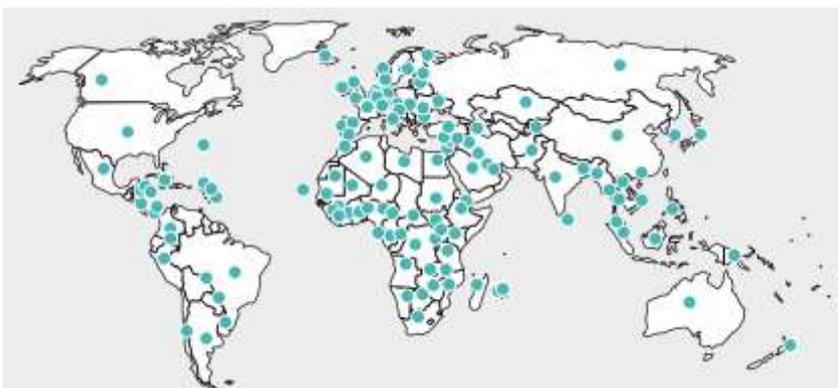
L'Afrique subit une nouvelle forme de colonisation : l'agro-colonialisme, également connu sous le nom d'accaparement des terres. Cette nouvelle course vers l'Afrique est plus dangereuse que la partition et la colonisation de l'Afrique qui a suivi la conférence de Berlin de 1885. Aujourd'hui, les terres agricoles et les minéraux sont la plus grande attraction en Afrique et de nouveaux acteurs ont émergé. La rareté des terres dans de nombreux coins du monde, la désertification, l'augmentation de la population mondiale, les coûts croissants et prévus de la nourriture et la demande croissante de biocarburants et de ressources minérales, ont incité les multinationales et les nations souveraines à s'engager dans des transactions foncières irresponsables qui sont pratiquement une nouvelle forme de colonisation dans les pays en développement, en particulier les pays d'Afrique.

**La Géographie des Accaparement des terres selon les données de Land Matrix Janvier 2018**

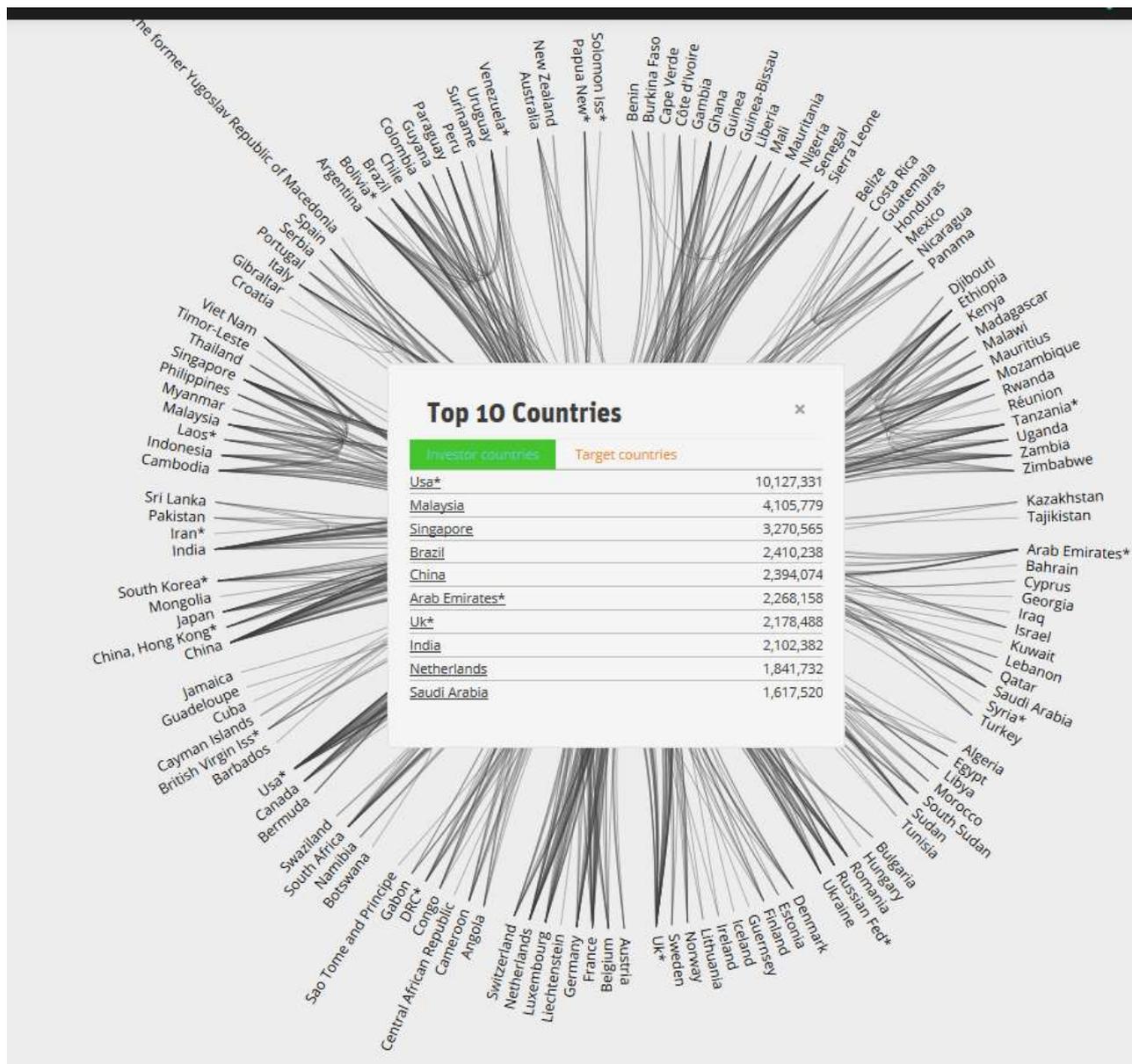


Soit 41,463,239 hectares des terres acquises sur tout les continents

**La géographie des pays accapareurs des terres selon les données de Land Matrix Janvier 2018**



## Les dix premier accapareurs des terres selon les données Land Matrix 2018



### Qu'est-ce qu'un accaparement des terres?

Les membres de la coalition internationale pour l'accès à la terre qui se sont réunis à Tirana, en Albanie, du 24 au 26 mai 2011, ont défini les acquisitions de terres comme «les acquisitions ou les concessions qui répondent à une ou plusieurs des caractéristiques suivantes:

- ✗ elles violent les droits de l'homme, en particulier l'égalité des droits des femmes;
- ✗ elles ne reposent pas sur le consentement libre, préalable et éclairé des propriétaires des terres concernés;
- ✗ elles ne sont pas basées sur une évaluation approfondie, ou ne prennent pas en compte les impacts sociaux, économiques et environnementaux;
- ✗ elles ne reposent pas sur des contrats transparents qui spécifient des engagements clairs et contraignants concernant les activités, l'emploi et le partage des avantages;
- ✗ elles ne reposent pas sur une planification démocratique efficace, un contrôle indépendant et une participation significative.

## Qu'arrive-t-il aux personnes et aux communautés affectées?

L'accaparement des terres a un impact néfaste sur les populations africaines. Il entraîne le déplacement des familles et des communautés, les conflits, l'exploitation, la famine, l'arrêt du développement, la privation des droits des femmes, la dégradation de l'environnement, la perte des cultures indigènes et des semences, la déforestation et la pollution des sources d'eau. Lorsque les terres sont louées, les personnes qui vivent sur ces terres sont généralement relogées. Sans accès aux terres qu'elles possédaient auparavant, ces personnes manquent ou aller chercher de l'eau, ramasser du bois, ramasser des plantes médicinales, récolter du sable pour construire leurs maisons, ne peuvent plus accéder aux tombes de leurs proches, où tout simplement on leur refuse le passage pour se rendre à leurs autres champs et ils sont donc obligés de prendre de longs détours. Ces réalités entraînent souvent des conflits dans des communautés autrement pacifiques.

Avec les agro-industries à grande échelle, il y a une pollution à grande échelle des sources d'eau qui, dans de nombreux cas, laisse les communautés sans défense. Ces mêmes communautés n'ont pas le revenu nécessaire pour acheter de l'eau en bouteille. Ainsi, il est important que le public africain revendique son droit à l'approvisionnement en eau ou protège ses sources d'eau.

## Qui est impliqué?

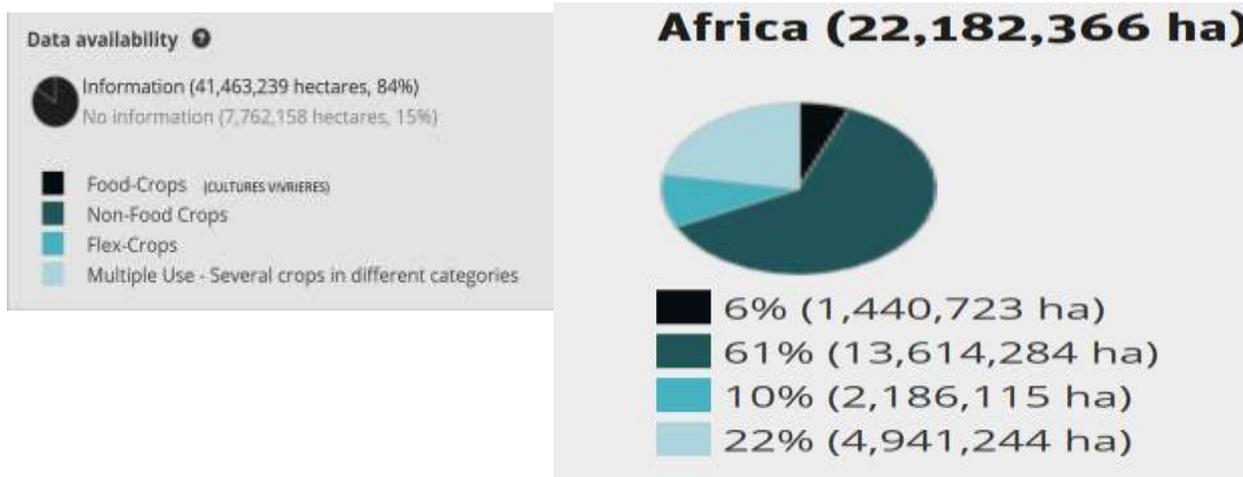
Les auteurs et complices sont la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, les pays industrialisés, des multinationales et les gouvernements locaux en Afrique. De toute évidence, ces entités et nations souveraines comprennent les opportunités économiques actuelles et futures et les implications de sécurité nationale pour nourrir la population mondiale croissante, et elles se précipitent en Afrique pour louer des terres pour un coût très faible pendant des décennies.

Un exemple pour comprendre: en septembre 2009, lorsque SG Sustainable Oils Cameroon PLC, filiale de l'entreprise agroalimentaire américaine Herakles Farms, a loué des terres à Mundemba dans la région du Sud-Ouest du Cameroun, elle est allée vers le gouvernement camerounais et a reçu l'approbation pour 73 086 hectares (180 599,4 acres) de terres pour une durée de 99 ans renouvelable une fois à \$1 par hectare si c'est cultivé ou \$0.5 si il n'est pas cultivé.

L'accaparement des terres n'est pas déclenché uniquement par la production alimentaire, mais aussi par le besoin croissant de passer des combustibles fossiles aux énergies renouvelables et le recherche des minerais pour leurs industries. Pour cette raison, les terres africaines sont devenues attrayantes pour la culture de plantes destinées à la production de biocarburants.

## Impacte de l'accaparement des terres sur la sécurité alimentaire

Selon les données ci-haut et accédées sur le cite de Land Matrix au mois de Décembre 2017 montre



que c'est seulement sur 6% des terres acquises en Afrique que les investisseurs plantent des plantes pour produire la nourriture et sur 61% des plantes de cultures commerciales.

La majorité des produits provenant des terres acquises en Afrique sont expédiées vers les pays développés, avec peu ou pas de vente sur les marchés locaux, et certaines de ces sociétés louent des terres exclusivement pour planter des cultures commerciales. Pourtant, le discours public est qu'ils produisent de la nourriture pour assurer la sécurité alimentaire des Africains affamés. Les plus touchés sont les petits agriculteurs qui constituent la majorité de la main-d'œuvre en Afrique. En conséquence, de nombreuses familles sont privées de leur source de subsistance.

La modification génétique des semences indigènes doit être soigneusement examinée afin de comprendre la relation coût-bénéfice de cet effort pour le secteur agricole de la RCA et Africain. Il y a un fort argument selon lequel ceux qui cherchent à investir dans le commerce de semences génétiquement modifiées indigènes africaines veulent un monopole de ces semences, contrôlant non seulement notre accès aux semences mais aussi un grand secteur économique de plusieurs milliards de dollars. Cela pose de très graves problèmes de sécurité alimentaire et de souveraineté semencière avec des conséquences dévastatrices sur le plan économique et sur le plan de la sécurité nationale des pays affectés et l'Afrique en général.

### **Souveraineté foncière pour la sécurité alimentaire**

Les populations continuent d'augmenter, mais la taille des terres n'augmente pas proportionnellement. Au contraire, la taille des terres habitables peut être réduite par les activités humaines. En RCA par exemple, en 1960, la superficie des terres était de 622,984 kilomètres carrés et sa population pendant la même période était de 1,5 millions. En 2017, soit 57 ans plus tard, la population s'élevait à 4,7 millions. Si l'on fait un simple calcul, aujourd'hui il y a 3,2 millions de personnes supplémentaires en RCA qu'en 1960, occupant la même superficie qu'en 1960. Sur la base des données démographiques, nous pouvons prédire que la RCA comptera 8,8 million en 2050 soit presque le double de sa population actuelle. (<http://www.worldometers.info>)

Alors que la population de l'Afrique augmente chaque jour, la terre n'a pas et ne peut pas augmenter. Malheureusement, sur un continent où 70 à 80% de la nourriture vient des petits exploitants, l'approvisionnement des terres en eau et semences est menacé par les agroentreprises étrangères et nationales, les gouvernements, la classe d'élite et les investisseurs spéculatifs.

### **L'exploitation minière et l'impact sur les communautés et l'environnement**

L'exploitation minière à petite échelle détruit rapidement la terre, mis à part l'accaparement des terres. Cela provoque la dégradation de l'environnement et un lourd tribut pour la santé. Les mineurs, principalement Chinois, fournissent aux habitants des équipements lourds tels que des excavatrices et des camions de transport, et emploient hommes, femmes et jeunes dans des activités minières dangereuses. Cet travail est intensif en main d'œuvre avec peu de technologie et a un impact significatif sur les moyens de subsistance des population:

- Certaines communautés se détériorent rapidement en raison de la contamination par le mercure, le cyanure et l'arsenic, exposant les mineurs à des conséquences graves pour la santé telles que maladies cardiaques et pulmonaires, toux, asthme, catarrhe, rougeur des yeux, problèmes d'audition, vibrations et bruits associés.
- L'exploitation minière laisse derrière elle des fosses détrempées et l'érosion des sols, la pollution des cours d'eau et d'autres sources d'eau potable, puisqu'il n'existe aucune loi régissant le processus.

- En plus d'exposer le sol à l'érosion, il a un impact négatif sur l'agriculture car les petits agriculteurs de cultures vivrières abandonnent leurs champs et rejoignent le wagon de l'exploitation minière à la recherche d'argent rapide.
- Dans certaines zones rurales, les parents retirent leurs enfants de l'école primaire et même de l'école secondaire pour les aider dans les sites miniers, ce qui entraîne éventuellement des abandons scolaires. Une génération sans éducation est sûrement un danger au progrès national.

### ... Et La République Centrafricaine?

Nous pouvons nous poser la question de savoir si la RCA est déjà atteinte par ce fléau, puisqu'il n'existe pas des statistiques disponibles sur notre Pays. Nous voudrions essayer de donner des pistes de réponse à cette question par une citation, par des signes d'alarme et par un cas concret.

La citation: l'accaparement, un mal très ancien...

B.Boganda au Parlement Français le 24/11/1949

Exposé des motifs de la proposition de Loi sur le foncier

En Territoire d'Outre-Mer, partout où il n'existe pas de loi écrite, des coutumes millénaires ont fixé le droit de propriété des familles, clans et tribus, sur le sol, les forêts, les réserves de chasse et de pêche, etc. et les attributions de concessions qui ont été faites par l'administration ainsi que la prise pure et simple de possession du sol constituant le patrimoine des tribus est une violation flagrante du droit de propriété ; que l'on se place du côté métropolitain ou du côté coutumier, il y a injustice.

En Oubangui-Chari, lorsqu'un colon nouvellement arrivé veut s'installer, il choisit un terrain, habité ou non, constituant ou non la propriété des familles, clans ou tribus ; il adresse alors une demande à l'administration et, autour d'un apéritif, tout se règle. Quant au propriétaire, il est le dernier averti. On ne lui demande pas son avis ; lorsqu'il y a une habitation sur la propriété visée on pousse parfois la condescendance jusqu'à lui donner une somme dérisoire (2 000 à 3. 000 francs CFA pour des superficies de 500 à 1 000 hectares). Cette somme est appelée en Oubangui-Chari "l'indemnité de déguerpissement". Bien souvent, elle est accompagnée de menaces et de coups, quand ce ne sont pas les miliciens qui démolissent les habitations en quelques heures.

A Bangui même, les populations autochtones ont été déplacées, leurs habitations démolies plus de cinq fois en vingt ans. Il n'est pas rare de voir des individus expulsés de leurs propriétés en faveur de quelque européen, Français ou non, nouvellement arrivé et qui cherche à s'installer.

Cette injustice criante qui a passé en habitudes constitue en AEF une des nombreuses causes de mécontentement de la population. Nous ne pouvons laisser se perpétuer un pareil état de choses, persuadés qu'un jour où l'autre les peuples d'outre-mer en auront assez de ces mesures arbitraires avec lesquelles on les gouverne depuis plus d'un siècle.

C'est pourquoi nous vous demandons d'adopter la proposition de loi suivante :

### **Les signes d'alarme(les documents cités sont annexés):**

- un projet de Loi portant code foncier agro-pastoral de la RCA, est à l'étude à l'Assemblée Nationale. Il s'agit de veiller à ce que cette Loi soit conforme aux Cadres et Lignes Directrices sur les politiques foncières (Union Africaine) et aux Directives Volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers (FAO), lesquels textes visent à protéger la souveraineté et le droit des populations autochtones.
- des problèmes fonciers dus à l'absence d'un véritable plan cadastral qui permet un trafic de titres avec la complicité des agents et des autorités; cela est compliqué par le déplacement des populations à cause des événements et par l'occupation des concessions abandonnées (ce problème est très grave dans le 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissement de Bangui.)
- des problèmes de déforestation et vente anarchique du bois sont évident depuis l'arrivée des Seleka. Un récent article de Réseau des Journalistes de Droits de l'Homme (RJDH) sur un conflit entre sociétés forestières attire l'attention.
- les problèmes relatifs à l'exploitation minière n'ont pas besoin de trop de commentaires. Des articles attirent l'attention surtout sur la présence chinoise, mais les différents rapports du Groupe d'experts de l'ONU ont bien montré comment les minéraux sont en train de causer et financer le conflit en act.

### **Un cas concret**

**Bagandou:** les chinois sont arrivés et ont cloturé une grande parcelle. Ils ont donné une fête pour les autorité du lieu selon leur rangs et grades respectifs (Député Makango, le Maire, les chefs), et ils ont remis à chacun des sacs de nourriture et des enveloppes. Les gendarmes sécurisent la route quand les quantités d'or sortent de Bagandou pour aller être vendues à Bangui. Il n'y a pas une famille qui n'ait quelqu'un en train de travailler dans les chantiers. Le marché s'est déplacé tout près des chantiers et les prix ont augmenté. Les gens arrivent tardivement à l'hospital pour se soigner. Beaucoup meurent au chantier. Certaines familles n'ont pas de nouvelles de leurs chers et on parle de plusieurs cas de meurtre à cause des conflits pour la terre à creuser. Les enseignants préfèrent partir au chantier. Même de nombreux enfants ont abandonné l'école au cours du premier trimestre pour aller chercher l'or.

Entre temps les routes se dégradent et on ne voit aucune réalisation d'intérêt collectif et communautaire: au contraire, les chinois pour préparer le territoire d'exploitation minière, ont séché les sources proches des populations et abattu de vastes étendues de forêt. Si quelqu'un ose parler, sa vie est en danger.

### **Quelques pistes de réflexion qui nous viennent de la conférence d'Abidjan**

Le cadre de cette rencontre a été posé par des représentants de l'Eglise, la Conférence Episcopale Régionale Régionale de l'Afrique de l'Ouest (CERAO), des Organisations de la Société Civile et du Gouvernement Ivoirien.

Mgr. TOUABLI, 2<sup>e</sup> Vice-président de la CERAO, Mgr. UGORJI, Président de la Commission Justice et Paix de la CERAO, et Mgr SPITERI, Nonce Apostolique en Côte d'Ivoire, ont mis l'accent sur le caractère urgent et évangélique de l'engagement de l'Eglise dans le domaine du *Land Grabbing*.

Les Pasteurs se sont appuyés sur la Doctrine Sociale de l'Eglise, en particulier la récente Encyclique de Pape François *Laudato Si'*, ainsi que sur les discours du Pape à la FAO en 2017 et aux Mouvements Populaires en 2016, pour nourrir l'espoir d'une Afrique debout où personne ne sera plus spolié de sa terre et de sa dignité. Le problème de la Terre est le problème de la Vie car il a comme effets sur les populations : malnutrition, crise alimentaire, déforestation, déplacés internes, paupérisation de la population, conflits et violences.

Tout investissement n'est pas source de développement et l'Eglise a le devoir de s'interroger sur quel développement peut aller contre l'homme pour l'aliéner, et agir pour l'empêcher.

« Les Multinationales et les politiciens doivent payer pour vendre leurs produits, pour gagner leur clientèle. Mais l'Eglise a un peuple prêt à agir sans payer ! Nous ne devons pas gaspiller les dons de Dieu et l'Eglise devrait être à l'avant-garde dans la lutte. Une petite action peut avoir un grand impact. » (P. Aniedi Okure OP/AFJN).

Le Nonce, en rappelant le discours du Pape François à la Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a mis en garde des péchés de l'indifférence et de l'omission : à la fin de la vie, Dieu ne nous demandera pas si nous nous sommes indignés, mais si nous avons fait du bien.

Et il a indiqué des pistes à parcourir pour essayer d'endiguer ce phénomène :

- éduquer
- collaborer avec les gouvernements pour la survie des peuples
- soutenir les plus démunis et œuvrer pour un développement durable.

Les représentants des Organisations de la Société Civile de leur part, ont invité les religieux/ses à sortir des lieux de culte et s'intéresser à ce qui menace la paix, la dignité, la vie.

Le passage obligatoire pour tout engagement est s'approprier des textes de loi existants, de veiller à l'application des bons textes, de proposer des textes qui aident les populations à protéger leurs droits et leur souveraineté pour un développement durable.

Pendant les trois jours de travail, des représentants des différents Pays ont présenté des cas concrets de « résistance à l'accaparement des terres et solutions endogènes de gestion foncière durable » liés à l'exploitation minière, forestière, à l'agro-business et à la question législative.

Il serait difficile et réductif de faire le compte-rendu des exposés.

Tous partent de la vie, des situations bien concrètes vécues par la population d'un endroit donné. Tous comportent une étude de qualité sur la situation, sur les accords ou textes juridiques qui la concernent. Tous essaient de mettre en réseau les victimes, les autorités compétentes, les partenaires qui peuvent mener une action de lobbying international. Là où c'est possible, un dialogue avec l'accapareur est cherché pour le rappeler à ses responsabilités.

Nous voudrions terminer en rappelant les mots du Saint Père à la Présidence de la République en 2015: "Et vous encore, les Centrafricains, vous pouvez améliorer cette merveilleuse terre, en exploitant judicieusement ses nombreuses ressources. Votre pays se trouve dans une région considérée comme l'un des deux poumons de l'humanité, à cause de sa richesse exceptionnelle en biodiversité. À ce sujet, me référant à l'Encyclique *Laudato Si'*, je voudrais particulièrement attirer l'attention de chacun, citoyens, responsables du pays, partenaires internationaux et sociétés multinationales, sur la grave responsabilité qui est la leur dans l'exploitation des ressources environnementales, dans les choix et les projets de développement, qui d'une manière ou d'une autre affectent la planète entière. Le travail de construction d'une société prospère doit être une

œuvre solidaire. Cette vérité, la sagesse de votre peuple l'a comprise depuis longtemps et l'a traduite par ce proverbe : « Les fourmis sont petites, mais en étant nombreuses, elles ramènent leur butin dans leur nid ». .

Que le Seigneur nous aide à faire notre part avec courage et prophétie.

Bangui, 07 janvier 2018

Sr Elianna Baldi  
Missionnaire Combonienne